



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu à la salle Léo-Théroux située au 45, rue Cardin à Yamaska, le mardi 10 décembre 2019 à compter de 20 h, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro DM-2019-03

Propriété située au 255, rang de la Pointe-du-Nord-Est

L'objet de cette demande est le suivant:

- ❖ Permettre une rénovation de la remise existante afin de rehausser la hauteur de 60 pouces (1,52m) de haut, dont les travaux auraient comme effet que la hauteur de la remise dépassera à la hauteur du bâtiment principale existant et non-conforme au règlement RY-79-2015 (zonage) article 5,7.

Dérogation mineure numéro DM-2019-04

Propriété située au 191, Île-du-Domaine-Est

L'objet de cette demande est le suivant:

- ❖ De permettre une marge de recul latérale du bâtiment principal de 1,24m au lieu de 2m, tel que prescrite à l'article 4.2.1 du règlement de zonage RY-79-2015 et à l'article 5.9 concernant la marge de recule de l'avant-toit.

Dérogation mineure numéro DM-2019-05

Propriété située au 20, Mgr Parenteau

L'objet de cette demande est le suivant:

- ❖ De permettre une marge de recul arrière d'environ 2.23m au lieu de 6m, tel que prescrite à l'article 4.2.1 du règlement de zonage RY-79-2015.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure en se présentant à la séance du Conseil municipal.

Donné à Yamaska, ce 22^e jour du mois de novembre 2019.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière